

Présidence : M. Yann Terrade
Membres présents : Mme Loanna Brun.
MM. Jean-Paul Chamoulaud, Richard Corbiat, Abdelmounaim El
Guechhati, Philippe Paulhac, Laurent Fouché.
Invité : Néant.
Membres excusés : Néant.
Membres absents : Néant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- ✓ Accueil,
- ✓ Formalités,
- ✓ Civilités.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Effectif d'arbitres catégories D3 et D4
- ✓ Liste des observateurs par groupe
- ✓ Actualisation groupes arbitres catégories D1 et D2
- ✓ Demandes de changement de catégorie
- ✓ Candidature en qualité de membre coopté de la CDA
- ✓ Validation de la charte de l'accompagnateur

3° Sujet(s) « Pour information »

- ✓ Organisation astreinte CDA
- ✓ Report du stage JAD au Chambon
- ✓ Demande d'année sabbatique – M. Yacine El Cherqui

*En application de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion de la Commission départementale d'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.*

Accueil : Le Président remercie les participants de leur présence.

Formalités : La Commission souhaite un bon rétablissement à Messieurs Patrice Pouchard et Bernard Terrade.

SUJETS « POUR DÉCISION »

1° - Effectif d'arbitres catégories D3 et D4

La Commission examine les effectifs des catégories D3 et D4 à retenir pour la saison 2026/2027. Après échange, elle fixe les effectifs comme suit :

- Catégorie D3 : 24 arbitres
- Catégorie D4 : 24 arbitres et l'ensemble des arbitres stagiaires.

Décision 01 : La proposition est adoptée. La Commission arrêtera les effectifs des catégories D3 et D4 sur la base de la réussite au test physique D3 et des résultats obtenus au test théorique.

2° - Liste des observateurs par groupe

La Commission examine la répartition des observateurs au sein des différents groupes d'arbitres pour la saison 2026-2027. Cette répartition constitue une organisation de référence. En fonction des besoins, les observateurs pourront être sollicités ponctuellement en renfort sur d'autres groupes.

D1 – Groupe A	D1 – Groupe B
Arnaud Blanchard	Luc Derque
Dominique Belair	Patrice Pouchard
Thierry Autin	

D2 – Groupe A	D2 – Groupe B
Bruno Touplin	Eric Ageorges
Benoît Schellekens	Noël Jardin
Michel Salmon	

AAD1 et Candidats AAD1
Barbara Lafarge
Loanna Brun
Guillaume Marcombe

Candidats D3, D2 et promotionnels
Anthony Da Cunha
Bruno Renon
Dominique Belair
Luc Derque
Patrice Pouchard
Bruno Touplin
Benoît Schellekens
Thierry Autin
Michel Salmon
Eric Ageorges
Yann Terrade
Jean-Paul Chamoulaud

Décision 02 : La Commission valide la répartition des observateurs par groupe ainsi que le principe de renfort ponctuel entre les différents groupes en fonction des besoins.

3° - Affectation des groupes AD1 et AD2

La CDA décide de répartir les arbitres des catégories AD1 et AD2 en deux groupes, A et B. Cette répartition prend en compte l'âge de l'arbitre, pondéré à 40%, et son expérience dans l'arbitrage, pondérée à 60%, afin d'adapter au mieux le niveau de suivi et d'accompagnement

A - Catégorie AD1

Groupe A	Groupe B
Bastien Bardy	Franck Courtillier
Nicolas Bonnaudeau	Ilyas Dere
Franck Dard	Xavier Gavras
Jordan Gaury	Laurent Guiraud
Romuald Joseph	Christophe Lefrançois
Quentin Rippe	Hakim Mérioua
Mickaël Souverain	

B – Catégorie AD2

Groupe A	Groupe B
Jordan Brouckaert Mignon	Pierre Faites
Christophe Clozier	Samir Kardoul
Florian Delroc	Hugues Logeais
Benjamin Dury	Joel Moreau

Hendrick Lecomte	Tony Noyelle
Christophe Mérieau	Maxime Rolland
Joris Mézille	Philippe Vidal
Mourchid Miradji	Christophe Dolimont
Pascal Maître	

Décision 03 : La Commission départementale d'arbitrage valide, à l'unanimité, l'affectation des arbitres AD1 et AD2 dans les groupes A et B pour la saison 2026/2027.

4° - Demandes de changement de catégorie

La Commission prend connaissance de plusieurs demandes de changement de catégorie reçues par courriel :

- Olivier Fabrice : demande d'intégration en qualité d'assistant spécifique ;
- Dioum Moussa : demande d'intégration en qualité d'assistant spécifique.

Décision 04 : La Commission accepte les demandes de Messieurs Fabrice Olivier et Moussa Dioum visant à évoluer en qualité d'assistants spécifiques, sous réserve de la réussite des tests physiques.

5°- Candidature en qualité de membre coopté de la CDA

La Commission examine la candidature de Monsieur Hervé Zago, présentée en qualité de membre coopté de la CDA en tant qu'observateur.

Décision 05 : Après échange et mise au vote, la candidature de Monsieur Hervé Zago n'est pas retenue à la majorité des membres présents.

6° - Validation de la charte de l'accompagnateur

Monsieur Laurent Fouché, en qualité de référent de la Section Promotion et Fidélisation des arbitres, présente à la Commission une version actualisée de la charte de l'accompagnateur. Ladite charte précise notamment les missions, les engagements et les principes de fonctionnement applicables aux accompagnateurs des nouveaux arbitres.

Décision 06 : La Commission valide la charte de l'accompagnateur annexée au présent procès-verbal. Celle-ci entre en vigueur pour la saison 2026/2027 et devra être signée par chaque accompagnateur.

SUJETS « POUR INFORMATION »

1° - Organisation astreinte CDA

La CDA a décidé de mettre en place une astreinte de la messagerie officielle de la CDA lors des week-ends de championnat. Cette astreinte sera assurée à tour de rôle par les membres du bureau, selon un planning établi en amont, afin de traiter les situations inopinées nécessitant une intervention rapide.

2° - Report du stage JAD au Chambon

Faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, le stage JAD initialement prévu au Chambon le samedi 17 octobre 2026 est reporté. Une matinée de formation est toutefois maintenue le même jour, de 9h00 à 12h00, au District de Football de la Charente à Puymoyen. Les jeunes arbitres concernés ont été informés de cette modification et convoqués pour cette matinée de formation.

3° - Demande d'année sabbatique – M. Yacine El Cherqui

La CDA prend acte de la demande d'année sabbatique formulée par Monsieur Yacine El Cherqui, arbitre du Cognac Football UA, pour la saison 2026/2027.

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU 24/09/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Effectif d'arbitres catégories D3 et D4	Validé	Y. Terrade
2	Liste des observateurs par groupe	Validé	Y. Terrade
3	Actualisation groupes arbitres catégories D1 et D2	Validé	Y. Terrade
4	Demandes de changement de catégorie	Validé	Y. Terrade
5	Candidature en qualité de membre coopté de la CDA	Validé	Y. Terrade
6	Validation de la charte de l'accompagnateur	Validé	Y. Terrade

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La prochaine réunion de la Commission départementale d'arbitrage est programmée le jeudi 8 octobre 2026.

Le Président,

Yann Terrade



La Secrétaire Générale,

Loanna Brun



CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR DES NOUVEAUX ARBITRES

Préambule

L'accompagnement des nouveaux arbitres constitue une mission essentielle pour favoriser leur intégration, renforcer leur confiance et contribuer à leur fidélisation au sein de l'arbitrage.

Cette charte définit les engagements et les missions de l'accompagnateur désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) afin d'assurer un suivi constructif, bienveillant et pédagogique des arbitres nouvellement formés.

1. Objectifs de l'accompagnement

L'accompagnateur a pour mission de :

- Faciliter l'intégration du nouvel arbitre dans son environnement sportif.
- Rassurer et conseiller l'arbitre lors de ses premières désignations.
- Favoriser l'acquisition des bonnes pratiques techniques et comportementales.
- Encourager la progression et l'autonomie de l'arbitre.
- Contribuer à la fidélisation des nouveaux arbitres.

2. Engagements de l'accompagnateur

L'accompagnateur s'engage à :

Être disponible

- Répondre aux interrogations du nouvel arbitre.
- Maintenir un contact régulier durant la période d'accompagnement.
- Se rendre disponible avant ou après les rencontres pour échanger.

Adopter une attitude bienveillante

- Valoriser les points positifs observés.
- Formuler des conseils constructifs.
- Respecter le rythme de progression de chacun.

Être exemplaire

- Respecter les valeurs de la FFF et du District.
- Faire preuve de neutralité, d'intégrité et de discrétion.
- Promouvoir l'éthique et le respect des acteurs du football.

Assurer un rôle pédagogique

- Expliquer les procédures administratives et techniques.
- Aider à la compréhension des Lois du Jeu.
- Donner des repères pratiques pour la gestion des rencontres.

3. Missions de l'accompagnateur

L'accompagnateur pourra notamment :

- Prendre contact avec le nouvel arbitre avant sa première désignation.
- L'accueillir sur le lieu de la rencontre.
- Observer sa prestation sans interférer dans ses décisions.
- Réaliser un débriefing à l'issue du match.
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration.
- Compléter la fiche d'accompagnement et de progression du nouvel arbitre destiné à la CDA.
- Signaler toute difficulté particulière rencontrée par l'arbitre.

4. Engagements du nouvel arbitre

Le nouvel arbitre s'engage à :

- Être à l'écoute des conseils apportés.
- Préparer sérieusement ses rencontres.

- Respecter les lois du jeu et les règlements.
- Faire preuve de ponctualité, de courtoisie et d'exemplarité.
- Informer son accompagnateur ou la CDA de toute difficulté rencontrée.

5. Principes de fonctionnement

L'accompagnement repose sur :

- La confiance mutuelle.
- Le respect des personnes.
- La confidentialité des échanges.
- L'objectivité des observations.
- La recherche constante de progression.

L'accompagnateur n'est pas un évaluateur mais un soutien au développement du nouvel arbitre.

6. Durée de l'accompagnement

L'accompagnement est mis en œuvre pendant la période définie par la Commission Départementale d'Arbitrage.

La CDA peut adapter la durée du suivi selon les besoins constatés.

7. Valeurs partagées

L'accompagnateur et le nouvel arbitre s'engagent à promouvoir :

- Le respect.
- Le fair-play.
- L'impartialité.
- L'engagement.
- La solidarité.

- Le plaisir de servir le football.

Validation

Cette charte entre en application à compter de sa validation par la Commission Départementale d'Arbitrage du District de Football de la Charente.

Fait à :

Le :

Le Président de la C.D.A

L'accompagnateur

La Secrétaire générale

Yann Terrade



Loanna Brun

